

**Accompagner la personne dans l'élaboration
et la réalisation de son projet de vie**



■ SAMSAH

Cheffe de service : **Christelle Larmoire**

L' OBJECTIF

- Accompagner la personne dans l'**élaboration** et la **réalisation** de son projet de vie

■ Les modalités d'accès

Public accueilli

Toute personne ayant des troubles cognitifs suite à une lésion cérébrale

Conditions d'admission

- Avoir une notification « SAMSAH » délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ainsi qu'un avis favorable de la commission d'admission composée du SAMSAH et du Conseil Départemental 35

Délai d'accès

Minimum 2 mois, selon les capacités d'accueil du service



■ L'accompagnement

Un parcours personnalisé

- Définir ensemble les besoins sur le plan social, médical, scolaire, professionnel et dans la vie quotidienne
- Favoriser l'accès aux soins et s'assurer de leur mise en œuvre
- Assurer le suivi et la coordination des différents intervenants autour de la personne (aide à domicile, professionnels de santé...)
- Informer et conseiller à la fois la personne accompagnée, mais également sa famille
- Proposer un suivi psychologique à la personne et à sa famille
- Mettre en place des moyens de compensation des troubles neuropsychologiques et physiques (aménagement du domicile, aides techniques, outils de communication...)

Des activités collectives

- Des temps d'échanges thématiques
- Des découvertes d'activités, de lieux culturels, de loisirs
- Des séjours de vacances

SAMSAR

L'équipe

Une équipe pluridisciplinaire intervenant sur les champs professionnels, sociaux, médicaux et médico-sociaux

Les moyens utilisés et modalités d'évaluation

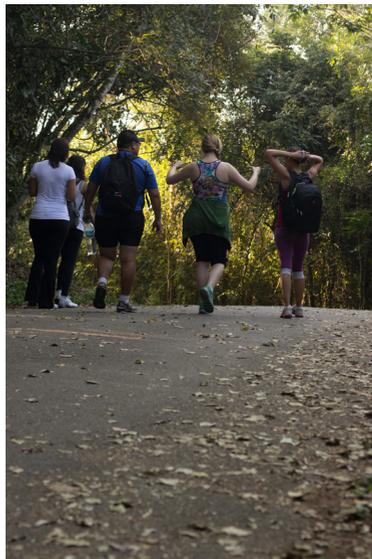
- Un référent est désigné pour chaque personne. Il veille à la mise en œuvre du projet de vie de la personne avec les membres de l'équipe et les partenaires
- Des conseils sur les moyens de compensation, sur les dispositifs spécifiques liés à la problématique de santé, sur les droits...
- Du soutien à la coordination des soins et des services à domicile
- Des recherches de lieux de répit adaptés pour les aidants
- Une évaluation annuelle du projet personnalisé est réalisée et ajustée pour tenir compte de l'évolution de la situation et des attentes

La durée et l'organisation

- La durée de l'accompagnement est définie par la MDPH
- Le rythme des rencontres est déterminé avec la personne et réévalué en fonction des besoins repérés
- Les rencontres sont organisées au domicile de la personne, dans tous les lieux où s'exercent les activités ainsi que dans les locaux du SAMSAR
- Un accueil et une permanence téléphonique ont été mis en place de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au jeudi et jusqu'à 16h le vendredi

Les frais de prise en charge

Le SAMSAR est financé par l'Agence Régionale de Santé Bretagne et le conseil départemental 35. Cette prestation est gratuite pour les personnes accompagnées



À propos de LADAPT ...

LADAPT, association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, est une **association loi 1901, reconnue d'utilité publique** en 1934, financée par l'État, les collectivités publiques et par les dons.

Présente dans toute la France à travers plus de **110 établissements et services**, LADAPT accueille chaque année plus de **19 000 personnes** handicapées, touchées par le handicap à leur naissance ou suite à un accident de la vie.

En 1997, l'association crée la **Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEPH)** depuis devenue Semaine Européenne. Chaque année, cet événement fédère de nombreux partenaires du monde économique et de l'insertion professionnelle.

Forte de ses 2500 salariés, LADAPT oeuvre et innove depuis plus de 90 ans pour « **Vivre ensemble, égaux et différents** ».

Pour en savoir plus : ladapt.net et semaine-emploi-handicap.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



@ LADAPT Ouest
sur Facebook et LinkedIn



LADAPT OUEST - Ille-et-Vilaine

SAMSAH

31 rue Guy Ropartz - 35700 Rennes

Tél secrétariat : 02 23 27 23 21

Mail secrétariat : fourny.marie-nadege@ladapt.net